

## Révision de préparation à l'examen en vue de la certification des compétences du DPO (délibération n° 2018-318 du 20/09/2018)

### Objectifs du parcours e-learning

Ce parcours extrêmement complet en e-learning est destiné aux personnes souhaitant se présenter à l'examen de certification des compétences du DPO. Il a pour but de passer en revue les exigences du référentiel établi par la CNIL (délibération n° 2018-318) et, pour chaque exigence, de rappeler de quoi traite le point et fournir des pistes de réflexion et de révision.

Pour chaque point du référentiel, ce parcours de révision :

- Cite le point ;
- Rappelle de quoi il est question ;
- Reprend les articles et considérants du RGPD relatifs à ce point ;
- Le développe en détail avec lorsque nécessaire des liens et renvois (articles de la CNIL, guides, ...).

**N.B. : le référentiel destiné aux organismes de certification (délibération CNIL 2018-317) donne le programme de l'examen. Étonnamment, celui-ci diffère par de nombreux points des exigences de la délibération 2018-318 ! Notre parcours de révision prend en compte l'intégralité des points de ces deux délibérations. Vous bénéficierez ainsi d'une révision complète.**

### Évaluation

En fin de parcours, un QCM de 100 questions est proposé. Il se base sur les exigences de la Délibération de la CNIL n° 2018-317 du 20/09/2018 portant adoption des critères du référentiel d'agrément d'organismes de certification pour la certification des compétences du délégué à la protection des données ; cela permet d'être dans des conditions similaires à celles de l'examen.

### Bonus

Destiné en priorité aux « non informaticiens », un questionnaire 100% orienté « mesures techniques » (abordées dans le domaine 3 du référentiel de certification) est proposé en sus du questionnaire ci-dessus. Il permet de mieux appréhender certaines notions et se préparer aux questions de la certification.

### Personnes concernées

Toute personne souhaitant se présenter à l'examen de certification des compétences du DPO (délibération CNIL n° 2018-318 du 20 septembre 2018 portant adoption des critères du référentiel de certification des compétences du délégué à la protection des données).

### Pré requis

Formation de Délégué à la Protection des Données et/ou expérience dans le métier

### Coût

- **490€ HT** • Offert aux personnes ayant suivi notre parcours de formation de 5 jours « *Se préparer à la certification de DPO* ».
- Plateforme accessible 30 jours

### Contact

[formation@anaxia-conseil.fr](mailto:formation@anaxia-conseil.fr)

**Révision de préparation à l'examen en vue de la certification des compétences du DPO (délibération n° 2018-318 du 20/09/2018)**

<b>Module</b>	<b>Durée estimée</b>
<b>Présentation</b>	<b>30 mn</b>
<b>Fondamentaux</b>	<b>30 mn</b>
<b>Grands principes</b>	<b>2h</b>
<b>Base juridique</b>	<b>30 mn</b>
<b>Droits des personnes</b>	<b>2h</b>
<b>Acteurs</b>	<b>1h</b>
<b>Transferts hors UE</b>	<b>1h</b>
<b>Pilotage de la conformité</b>	<b>1h</b>
<b>Le DPO</b>	<b>1h</b>
<b>AIPD</b>	<b>30 mn</b>
<b>Codes de conduite et</b>	<b>30 mn</b>
<b>Autorités de contrôle</b>	<b>30 mn</b>
<b>Doctrine et Jurisprudence</b>	<b>30 mn</b>
<b>QCM</b>	<b>2h</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13h30</b>